



Les Brèves du conseil municipal du 13 Septembre 2018

Le conseil municipal, réuni en date du 13 Septembre 2018, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Plan Particulier d'Intervention sur le centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim

Le projet de PPI de la centrale de Fessenheim est soumis à enquête publique du 31 août au 1^{er} octobre 2018. Le PPI présente la centrale, des scénarios accidentels, l'organisation des secours, le dispositif d'alerte et d'information de la population, le rôle de l'exploitant, des mairies,...

Sollicité par la Préfecture, le conseil a émis un avis favorable sur ce projet.

Tout habitant peut le consulter et laisser des observations dans un registre qui se trouve à l'accueil de la mairie (jusqu'au 1^{er} octobre 2018).

2) SIAEP de la plaine du Rhin : rapport 2017 sur la qualité du service public de l'eau potable

En 2017 les tarifs de l'eau, inchangés depuis 2014, sont les suivants : 28 € HT l'abonnement, 0.85 € HT le m³ d'eau et 0.35 € HT pour la redevance de l'Agence du Bassin. Volgelsheim compte 913 abonnés domestiques. L'eau est traitée par javellisation et le taux de nitrate est bien en-dessous de la limite réglementaire. Le rapport 2017 est consultable à l'accueil de la mairie.

3) Cheminement Personnes à Mobilité Réduite de « La Girandière » à la ZAE du château d'eau

Une consultation a été lancée pour l'établissement d'un projet de liaison pour personnes à mobilité réduite entre La Girandière / Intermarché et LIDL. En effet, le trottoir et les aménagements existants dans ce secteur ne sont pas conformes au déplacement de ces personnes. Le conseil validera le projet et ses options de prolongement de liaison lors d'une séance ultérieure.

4) Achat d'une tondeuse autoportée

La commune possède 3 tondeuses ISEKI datant de 1997, 2005 et 2007. Une consultation a été lancée pour remplacer la plus vieille machine en panne et dont les pièces de rechange ne sont plus commercialisées. Après consultation, l'entreprise HAAG a été retenue pour une machine GRILLO FD 2000 TS pour un montant de 36 960 € TTC dont 1 500 € seront déduits pour la reprise de la tondeuse de 1997.

5) Concours des maisons fleuries : fixation des prix de l'édition 2018

Les prix du concours sans inscription « Maisons fleuries » ont été maintenus pour l'édition 2018. Les 17 prix (15 prix pour le fleurissement de maisons ayant obtenu une note supérieure à 12 et 2 prix d'encouragement) seront remis le mardi 23 octobre à la salle des fêtes.

En 2019, la commission cadre de vie modifiera les modalités de ce concours.

6) Dissolution de l'Association des Amis des Chemins de Roses et arrêt de l'activité du club Aquarelle

Après 7 ans d'activité, l'Association des amis des chemins de roses menée par son Président M. SERRE, qui entretenait les rosiers du parc Mann et d'autres roseraies sur la commune, a été dissolue. Par ailleurs, M. GROSS qui enseignait la peinture depuis 16 ans au Club Aquarelle a profité de la réquisition de sa salle d'enseignement en septembre pour arrêter cette activité.

M. le Maire a remercié chaleureusement ces deux personnes pour leur engagement et tout le travail réalisé pendant ces années ainsi que les membres de l'association des Amis des chemins de roses.

Enquête inondations par remontée de la nappe phréatique

Dans le cadre d'un projet de cartographie des phénomènes d'inondation par remontée des nappes d'eau souterraine sur notre territoire, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), service géologique national, vous sollicite afin d'obtenir des informations précieuses sur ces événements extrêmes.

Ce projet est financé par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez répondre à cette enquête sous forme papier en téléchargeant le document ou directement sur <https://fr.surveymonkey.com/r/NDJD62N>.

Repas des aînés en janvier 2019

Les personnes nées en 1951 et auparavant seront conviées au repas annuel organisé par la Commune le 3ème dimanche de janvier à la salle des fêtes.

Cependant, pour recevoir une invitation, il faut au préalable être enregistré dans le fichier population de la mairie. Si ce n'est pas le cas et que vous souhaitez participer à cet événement convivial, vous devez venir en mairie vous inscrire avant la fin de l'année 2018.

Exposition-vente PASSION CREATION les 17 et 18 Novembre 2018 à la salle des fêtes



6ème édition de l'exposition du savoir-faire local autour de l'art, samedi 17 après-midi de 14h à 18h et dimanche 18 de 10h à 18h.

L'évènement accueille des artistes amateurs de Volgelsheim et alentours.

Vous aimez peindre, bricoler, fabriquer... La création est votre passion ? Cette exposition est faite pour vous... Ouverte à tous les amateurs de loisirs créatifs, inscription gratuite.

Renseignements et inscriptions en mairie.

Cimetière : expérimentation zéro pesticide

Au titre du programme de sensibilisation « gestion de cimetière sans pesticide » 2018-2020, cofinancé par la région Grand' Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Alsace organise une matinée technique pour les collectivités et les gestionnaires de cimetières. Celle-ci se déroulera le vendredi 28 septembre au cimetière de Volgelsheim.

Plusieurs techniques permettant de remplacer le désherbage chimique seront mises en place ce jour-là dans les allées ou entre les tombes :

- Pose de mousse végétale
- Mise en place d'une dizaine de plantes couvre-sol
- Bâchage avec une natte anti-végétation

Un panneau à chaque emplacement indiquera aux visiteurs l'expérimentation en cours.

Nouveaux Containers multi-matériaux et verre rue Schongauer

De nouveaux containers ont été installés par la Comcom du Pays Rhin-Brisach au mois de juillet, rue Schongauer. Pour rappel, les 3 autres sites de Point d'Apport Volontaire dans la commune sont situés rue de Lorraine, chemin de la Krutenau et rue Gillois.

Le container à bio déchets situé chemin de la Krutenau qui était souvent plein a été remplacé par un container semi-enterré plus grand.

Nous vous rappelons que le fait qu'un container soit plein ne donne en aucun cas le droit d'y déposer son tri devant. Cela est considéré comme un dépôt sauvage sanctionné par des amendes d'un montant de 68 € à 750 € (article R. 633-6 du Code Pénal).

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé